F/ Codex Alimentarius

Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», a été créé par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé en 1963 afin de mettre au point des normes alimentaires internationales harmonisées destinées à protéger la santé des consommateurs et à promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires.

Le codex Alimentarius (ou codex alimentaire) est un programme commun de l'<u>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture</u> (FAO) et de l'<u>Organisation mondiale de la santé</u> (OMS) consistant en un recueil de <u>normes</u>, codes d'usages, directives et autres recommandations relatifs à la production et à la transformation <u>agroalimentaires</u> qui ont pour objet la <u>sécurité sanitaire des aliments</u>, soit la protection des consommateurs et des travailleurs des filières alimentaires, et la préservation de l'<u>environnement</u>.

La Commission du Codex Alimentarius est un organe intergouvernemental mixte (FAO/OMS), qui comprend 187 États Membres et une organisation Membre (l'Union européenne). Depuis 1963, elle établit des normes alimentaires internationales harmonisées pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires. La *commission du codex Alimentarius* en est l'organe exécutif. Cette commission internationale, où siègent les représentants de près de 200 pays, a été créée en 1963 par la FAO et l'OMS. Elle est chargée d'élaborer des normes alimentaires, des définitions et des critères applicables aux aliments, de contribuer à leur harmonisation et donc, notamment, de faciliter les échanges internationaux. Elle joue un rôle prépondérant dans la normalisation alimentaire mondiale et a été reconnue à ce titre par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994, sous réserve que ses prescriptions n'entravent pas les échanges si elles ne sont pas suffisamment scientifiquement étayées.

Controverse

Quelques personnalités médicales, pensent que le codex Alimentarius ne sert pas les intérêts des consommateurs mais plutôt ceux des grandes <u>multinationales</u> de l'<u>industrie agroalimentaire</u>, de la <u>pharmacie</u>, de la <u>chimie</u> ou de la <u>biotechnologie</u>. Les détracteurs indiquent, par exemple, que le <u>codex</u> a permis à au moins huit <u>pesticides</u> interdits(<u>aldrine</u>, <u>dichlorodiphényltrichloroéthane</u> (DDT), <u>polychlorobiphényle</u> (PCB), <u>endrine</u>, <u>dieldrine</u>, <u>hexachlorobenzène</u>, <u>chlordane</u>) d'être à nouveau autorisés ou que le codex recommande que le <u>bétail</u> soit traité aux <u>antibiotiques</u> et à l'hormone de <u>croissance</u> commercialisée par <u>Monsanto</u>.

La controverse concernant le codex Alimentarius vient du sentiment que c'est une standardisation imposée sur la sécurité des aliments, des vitamines et des compléments alimentaires. Les partisans affirment que le codex Alimentarius est une référence pour l'alimentation et qu'il n'y a aucune obligation faite aux pays de l'adopter, qu'ils soient membres d'un codex ou de toute autre organisation de commerce international. Pour les opposants, le problème vient du fait que l'<u>Organisation mondiale du commerce</u> utilise le codex Alimentarius comme référence internationale pour la résolution des conflits concernant la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs. Les partisans répondent que rien n'empêche, lors d'un conflit international, d'utiliser des références ou études scientifiques autres que le Codex Alimentarius.

En 1996, la délégation allemande a fait une proposition pour qu'aucune plante, vitamine ou minéral ne soit vendu librement pour raisons préventives et que les compléments alimentaires soient reclassifiés comme des médicaments. Cette proposition a été validée mais jamais appliquée à la suite des protestations qui ont suivi⁷.

Lors de la 28° session de la commission du codex Alimentarius qui s'est tenue en juillet 2005⁸, les *Directives concernant les compléments alimentaires en vitamines et sels minéraux* ont été adoptées². De nombreuses controverses ont suivi, notamment sur le fait que les pays membres peuvent choisir arbitrairement le classement des compléments alimentaires comme <u>alicaments</u>, <u>médicaments</u>, ou autres. Ce texte ne vise pas à interdire les compléments alimentaires, mais à imposer certaines informations sur leur étiquetage, des dosages minimaux et maximaux, ainsi que des normes de sécurité et d'efficacité pour leur fabrication. L'<u>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture</u> et l'<u>Organisation mondiale de la santé</u> ont alors annoncé que la commission du codex Alimentarius avait publié des directives appelant à un étiquetage contenant des informations sur la consommation maximale des vitamines et compléments alimentaires ; l'OMS a ajouté que ces directives assurent aux consommateurs des effets bénéfiques sur leur santé¹⁰.

Le codex alimentarius est aussi la partie émergente de l'iceberg qui possède d'innombrables ramifications légales. Que dire des organismes totalement en accords avec les principes du codex et qui s'occupent, règlementent et contrôlent la santé publique alimentaire au niveau national comme l'AFSCA en Belgique ?

Sécurité sanitaire des aliments/ Normes alimentaires internationales (Codex Alimentarius)

L'OMS émet des avis scientifiques indépendants au niveau international concernant les risques microbiologiques et chimiques qui serviront à établir des normes alimentaires par le Codex Alimentarius.

• Sécurité sanitaire des aliments et risques chimiques

Les produits chimiques peuvent se retrouver dans les aliments, qu'ils y aient été ajoutés intentionnellement, comme par exemple les additifs alimentaires, ou que leur présence soit due à la pollution de l'air, de l'eau ou des sols.

• Sécurité sanitaire des aliments : risques microbiologiques

La contamination des aliments par des agents microbiologiques constitue un problème de santé publique dans le monde entier. La majeure partie des pays ont mis en évidence un accroissement sensible, au cours des dernières décennies, de l'incidence des maladies dues à la présence de micro-organismes dans les aliments.

G/Norme ISO: International Standardization organization Nous sommes l'ISO: nous publions et nous élaborons des Normes internationales

Qu'est-ce qu'une norme ?

Les Normes internationales sont des rouages indispensables. Elles établissent des spécifications de premier ordre pour les produits, les services et les systèmes dans une optique de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elles jouent un rôle prépondérant pour faciliter le commerce international.

L'ISO a publié plus de 21977 <u>Normes internationales</u> et publications associées qui couvrent la quasi-totalité des secteurs de l'industrie – des technologies à la sécurité des denrées alimentaires, et de l'agriculture à la santé. Les Normes internationales de l'ISO ont un impact partout, pour tous.

Historique de l'ISO

En 1912, afin d'établir une organisation nationale apte à définir des standards industriels communs, l'American Institute of Electrical Engineer (AIEE), aujourd'hui l'<u>Institute of Electrical and Electronics Engineers</u> (IEEE), invite à se réunir les autres instituts professionnels :

- American Society of Mechanical Engineers (ASME) :
- American Society of Civil Engineers (ASCE);
- American Institute of Mining and Metallurgical Engineers (AIMME);
- American Institute of Mining, Metallurgical and Petroleum Engineers (AIMMPE);
- American Society for Testing Materials (ASTM).

Le 19 octobre 1918, l'American Engineering Standards Committee (AESC) est créée en tant que coordinateur national américain du processus de standardisation. Son rôle est alors de lutter de manière impartiale contre les imprécisions en matière de conception et de niveau d'acceptabilité des produits et matériels. Les départements américains de la Guerre, de la Marine et du Commerce se joignent cette année-là aux cinq organismes fondateurs.

En 1921, la première norme américaine en matière de sécurité (American Standard Safety Code), visant la protection des yeux et têtes des travailleurs industriels, est approuvée.

En 1926, l'AESC est animatrice du mouvement orchestré par l'Anglais Charles Le Maistre (Secrétaire général de la <u>CEI</u>) qui conduit à la création de l'International Standards Association (ISA); c'est une fédération qui rassemble les instituts de normalisation non gouvernementaux d'une quinzaine de pays, pour l'essentiel européens, avec la participation de l'AESC pour les États-Unis et celle du Japon.

L'Association française de normalisation (AFNOR), créée en 1926, y joue un rôle très actif.

L'ISA, très active dans les années 1930, doit cesser son activité au début de la Seconde Guerre mondiale.

En 1928, l'AESC prend le nom d'<u>American Standards Association</u> (ASA). Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, l'ASA développe les standards militaires (*War Standard Procedure*) pour encadrer la production américaine dans le cadre de l'effort de guerre (on parlait alors de « *military standards* »).

En 1946, juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ASA, l'AFNOR et la <u>British Standards Institute</u> (BSI) participent à Londres avec les instituts de normalisation de 22 autres pays à la création de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle est officiellement créée le <u>23 février 1947</u>. L'ISO succède ainsi à l'ISA et à l'UNSCC, organisation mise en place par les alliés pendant la Seconde Guerre mondiale. La dénomination « ISO » a été retenue en 1946. Le nom « IOS » (International Organization for Standardization) n'a pas été choisi : il aurait donné lieu à des acronymes différents selon les langues (« IOS » en anglais et « OIN » en français). Selon le site de l'ISO, le nom d'ISO a été choisi en raison de son rappel du mot grec « *isos* » (ίσος) signifiant

« égal ». Toutefois, le témoignage d'un des participants au choix de ce nom démontre le contraire, l'explication a donc été imaginée après coup. Les fondateurs ont décidé de donner à leur organisation le nom « ISO » (évoquant l'International Standards Organization mais ne correspondant pas au nom officiel, et donc officiellement considéré comme un faux acronyme) pour qu'il reste « ISO » quels que soient le pays ou la langue. « iso- » est aussi le préfixe dont le français et l'anglais se servent pour former des mots portant le sens d'égalité.

L'histoire de l'ISO débute en 1946 lorsque les délégués de 25 pays, réunis à l'Institute of Civil Engineers à Londres, décidèrent de créer une nouvelle organisation internationale « avec pour objet de faciliter la coordination et l'unification internationales des normes industrielles ». La nouvelle organisation, ISO, entra officiellement en activité le 23 février 1947.

Depuis, plus 21977 Normes internationales ont été publiés dans presque tous les domaines de la technologie et de l'économie.

Aujourd'hui, l'élaboration des normes est assurée par nos membres dans 162 pays et par 781 organes techniques. Plus de 135 personnes travaillent à plein temps au Secrétariat central de l'ISO à Genève, en Suisse.

L'ISO établit des <u>documents qui définissent des exigences</u>, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services.

Nous avons publié plus de 21977 Normes internationales.

En apportant des avantages réels et mesurables dans pratiquement tous les domaines imaginables, les normes servent de base aux technologies que nous utilisons et en assurent la qualité voulue.

XLes Normes internationales : les fondations pour faire fleurir les idées sur l'incidence des normes sur la quasitotalité des aspects de notre quotidien.

L'élaboration d'une norme s'apparente à l'exécution d'une symphonie où chacun est appelé à jouer sa partition.

On peut alors comparer le rôle de l'ISO à celui d'un chef d'orchestre, dont les instrumentistes seraient les experts techniques indépendants.

À l'image de l'exécution d'une symphonie, l'élaboration d'une norme repose sur la collaboration d'une multitude de personnes. Le rôle de l'ISO s'apparente à celui du chef d'orchestre, tandis que les experts techniques indépendants – les instrumentistes – forment l'orchestre.

Les experts constituent un comité technique responsable d'un domaine donné. Le processus débute par l'élaboration d'un projet répondant à un besoin spécifique du marché. Ce projet est ensuite diffusé en vue de recueillir des observations, puis examiné de manière approfondie.

Le processus de vote est la clé du consensus. Lorsque ce dernier est atteint, le projet est en bonne voie pour devenir une norme ISO. En l'absence d'accord, le projet est alors modifié et soumis à un nouveau vote.

De la soumission d'une première proposition à la publication finale, l'élaboration d'une norme s'étend généralement sur trois ans.

Le diagramme ci-après expose en détail les principaux stades du processus d'élaborations.

En moyenne 8 réunions de l'ISO ont lieu, quelque part dans le monde, chaque jour ouvrable de l'année. De plus en plus, la voie électronique est privilégiée, ce qui accélère l'élaboration des normes et limite le coût des voyages.

Les principes de l'élaboration des normes

1. Les normes ISO répondent à un besoin du marché

Il n'appartient pas à l'ISO de lancer l'élaboration d'une nouvelle norme. L'ISO répond à une demande exprimée par l'industrie ou d'autres parties prenantes comme les associations de consommateurs. En règle générale, un secteur ou un groupe signale l'intérêt d'une norme au membre de l'ISO pour son pays, qui en fait alors part à l'ISO.

2. Les normes ISO sont fondées sur une expertise mondiale

Les normes ISO sont élaborées par des groupes d'experts venant du monde entier, qui forment des groupes plus grands : les comités techniques. Les experts négocient les normes dans leurs moindres détails, y compris leur champ d'application, leurs définitions clés et leur contenu.

3. Les normes ISO sont le fruit d'un processus multipartite

Les comités techniques sont constitués des experts des industries concernées, mais aussi des représentants d'associations de consommateurs, des milieux universitaires, des ONG et des gouvernements.

4. Les normes ISO se fondent sur un consensus

L'élaboration des normes ISO s'inscrit dans une démarche consensuelle et les observations des parties prenantes sont prises en compte.

À propos de l'ISO

Les normes ISO ont toujours été élaborées par ceux qui les utilisent.

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une organisation internationale non gouvernementale, indépendante, dont les 162 membres sont les organismes nationaux de normalisation. Par ses membres, l'Organisation réunit des experts qui mettent en commun leurs connaissances pour élaborer des Normes internationales d'application volontaire, fondées sur le consensus, pertinentes pour le marché, soutenant l'innovation et apportant des solutions aux enjeux mondiaux.

Comment obtenir la certification?

L'ISO n'effectue pas de certifications ou d'évaluations de la conformité. Vous devez pour cela contacter un organisme de certification national ou régional.

Le nom ISO

Parce que le nom "Organisation internationale de normalisation" aurait donné lieu à des abréviations différentes selon les langues (« IOS » en anglais et « OIN » en français), ses fondateurs ont opté pour un nom court : « ISO ». Ce nom est dérivé du grec isos, signifiant « égal ». Quel que soit le pays, quelle que soit la langue, la forme abrégée du nom de l'organisation est par conséquent toujours l'ISO.



Fondateurs de l'ISO, Londres 1946

Processus d'élaboration des normes et produits

Les normes font l'objet d'un processus d'élaboration complexe qui se déroule en cinq phases :

- 1. Proposition;
- 2. Préparation;
- 3. Comité;
- 4. Enquête;
- 5. Approbation.

Dans les années 1990, sous la pression des développements rapides des <u>technologies de l'information</u>, l'ISO a assoupli le processus d'élaboration des normes, en tenant compte de l'activité des consortiums, dont on a considéré qu'elle ne constituait pas une menace contre le système officiel de normalisation.

Plusieurs types de documents normatifs sont aujourd'hui disponibles :

- Norme ISO
- ISO/PAS spécification publiquement disponible
- ISO/TS spécification technique (exemple ISO/TS 15000 sur ebXML)
- ISO/TR rapport technique
- Accord d'atelier international (IWA)

Quels sont les avantages des Normes internationales ISO ?

Les Normes internationales garantissent des produits et services sûrs, fiables et de bonne qualité. Pour les entreprises, elles sont des outils stratégiques permettant d'abaisser les coûts en réduisant les déchets et les erreurs tout en améliorant la productivité. Elles aident les entreprises à accéder à de nouveaux marchés, établissent des règles du jeu équitables pour les pays en développement et facilitent le libre-échange et le commerce équitable dans le monde.

Comment l'ISO élabore-t-elle les normes ?

Nos normes sont élaborées par ceux qui en ont besoin, à travers un processus consensuel. Des experts du monde entier préparent les normes requises par leur secteur. Elles bénéficient ainsi d'un gisement d'expériences et de connaissances internationales.

Les normes ISO en action

En savoir plus sur l'utilité concrète des Normes internationales dans le monde et les avantages qu'elles apportent aux entreprises, à la société et à la planète. Vous trouverez les réponses à ces questions dans cette section.

Stratégie de l'ISO 2016-2020

La Stratégie de l'ISO établit nos priorités pour les cinq prochaines années. Elle fixe les directives et orientations stratégiques qui nous permettront de faire face à un avenir en constante évolution où nous serons amenés à améliorer continuellement le système ISO.

Rapport Annuel 2016

Naviguer dans un monde en transition En 2016, le monde a été confronté aux défis de la mondialisation, du changement climatique et du rythme sans précédent des avancées technologiques. Voici les grandes lignes de ce que l'ISO a mis en place pour aider le monde à reprendre la barre et à exploiter tout...

ISO en bref

Une introduction au système de normalisation de l'ISO, à la production du système ISO, aux partenaires de l'ISO et aux avancées de l'ISO.

H/ Association française de normalisation (AFNOR)

Histoire de l'AFNOR

- 22 juin 1926 : création d'AFNOR, Association française de normalisation⁵.
- 10 janvier 1939 : AFNOR est habilité à délivrer la Marque NF, marque nationale de conformité aux normes.
- 5 mars 1943 : reconnaissance d'utilité publique d'AFNOR par décret.
- 23 février 1947 : création de l'ISO, Organisation internationale de normalisation.
- 23 mars 1961 : création du CEN, <u>Comité européen de normalisation</u>, par les associations nationales de normalisation des pays de la CEE et de l'AELE. Le secrétariat en est confié à AFNOR.
- 20 juillet 1988 : création de l'AFAQ, <u>Association française pour l'assurance de la qualité</u>, structure de certification qui répond à l'émergence des <u>normes ISO 9000</u>, outils privilégiés pour structurer la démarche qualité dans les entreprises.
- 13 octobre 1988 : lancement des Clubs « Initiative et compétitivité » avec des responsables d'entreprise pour relever le défi de 1992, date cible pour la libre circulation des produits en Europe.
- Mars 1989 : début de la rédaction des normes ISO 14001
- **Juin 1989 :** remise du 1^{er} certificat ISO 9000.
- 22 décembre 1992 : déclinaison de la Marque NF à l'agro-alimentaire et aux activités de service.
- 1993 : Olivier Peyrat devient directeur général d'AFAQ. Création de l'institut de Certification des auditeurs (ICA).
- **1995**: remise du 1^{er} certificat ISO 14001 (environnement).
- 17 septembre 2002 : François Ailleret est élu président d'AFNOR.

- 1^{er} juin 2003 : Olivier Peyrat est nommé directeur général d'AFNOR.
- 23 décembre 2004 : Fusion entre AFNOR et AFAQ pour donner naissance au groupe AFNOR qui comprend trois filiales commerciales autour de l'association AFNOR.
- 26 janvier 2009 : regroupement des collaborateurs Île-de-France au siège du groupe à La Plaine Saint-Denis.
- 22 juin 2011 : Claude Satinet est élu président d'AFNOR. François Ailleret devient Président d'Honneur.
- 12 novembre 2011 : Création du Fonds AFNOR pour la normalisation⁶.
- 1^{er} janvier 2014: Rapprochement AFNOR-UTE.

Définition, création et mission

L'AFNOR est un groupe de services constitué de l'Association Française de Normalisation et de sa filiale. AFNOR signifie Association Française de NORmalisation. Créée en 1929. Reconnue d'utilité publique, elle compte environ 3 000 entreprises adhérentes.

L'Association française de normalisation (abrégée AFNOR) est l'organisation française qui représente la France auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Comité européen de normalisation (CEN). Depuis le 1er janvier 2014, à la suite du rapprochement de l'AFNOR et de l'UTE (Union technique de l'électricité), elle est aussi membre du Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC) au niveau européen, et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) au niveau international.

L'AFNOR a été créée le **22 juin** <u>1926</u>; Association française de normalisation; elle est placée sous l'égide (ou la tutelle) du ministère chargé de l'Industrie. Créée dans le but de contrôler le secteur de la normalisation. Treize ans plus tard, l'**AFNOR** est autorisée à utiliser la marque NF, marque nationale de certification. Elle compte environ 3 000 entreprises adhérentes. Depuis sa fusion avec l'<u>Association française pour l'assurance de la qualité</u> en 2004, elle fait partie du groupe AFNOR.

La première filiale du groupe **AFNOR**, **AFNOR Certification** a été créée en juillet 2000 et délivre les normes NF et AFAQ. L'AFNOR édite la collection des <u>normes NF</u> qui identifie habituellement un document par la forme **NF** *L CC-CCC* dans la nomenclature nationale française.

AFNOR compétences propose des formations en management qualité, sécurité et environnement. **AFFNOR éditions** publie des documents sur les normes et **AFNOR normalisation** organise des enquêtes et élabore des stratégies normatives. L'**AFNOR** représente les intérêts français au CEN (Comité Européen de Normalisation) et à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Elle possède le monopole en matière de normalisation en France.

l'Association française de normalisation est l'organisation officielle encharge des normes en France. Depuis 2004 et sa fusion avec l'Agencefrançaise pour l'amélioration et le management de la qualité (AFAQ), elle est rattachée au groupe AFNOR qui agit dans les domaines de la normalisation, la certification, l'édition spécialisée et la formation.

L'AFNOR est au service de l'intérêt général et du développement économique organisé autour de 4 domaines de compétences : la normalisation, la certification, l'édition de services d'informations et de solutions. L'AFNOR est implantée dans plus de 36 pays et compte plus de 50 000 clients.

Les missions de l'**AFNOR** sont :

- animer et coordonner l'élaboration des normes,
- représenter et défendre les intérêts français dans toutes les instances européennes et internationales de normalisation,
- homologuer les normes,
- promouvoir et faciliter l'utilisation des normes,
- développer la certification de produits, services et systèmes, et la marque NF (qui garantit la qualité et la sécurité des produits et des services certifiés).

Stratégie

Le système français de normalisation s'appuie sur des <u>bureaux de normalisation sectoriels</u> et AFNOR pour les domaines communs à plusieurs secteurs. Il est animé par AFNOR qui élabore les référentiels demandés par les acteurs socio-économiques.

AFNOR a publié en 2011 une *stratégie française de normalisation* (mise à jour quinquennale du plan stratégique, ici pour 2015) mise à jour et rappelant les <u>enjeux</u> et les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins des PME, des artisans, des grandes entreprises et des consommateurs, visant à défendre les intérêts français dans le monde en étant présent dans les stratégies des organisations européennes (CEN, travaillant à harmoniser le <u>marquage CE</u>) et internationales (ISO) ; ce plan prévoit de mieux adapter les normes à chaque métier et secteur, pour devenir des outils éducatifs et pédagogiques. AFNOR veut aussi aux <u>enjeux</u> liés au vieillissement de la population, à la société numérique, <u>interopérabilité</u>, <u>accessibilité</u>, <u>réseaux intelligents</u>, <u>développement durable</u>, etc.), tout en accompagnant la <u>compétitivité économique</u> des filières en s'impliquant en amont, via la <u>R&D</u>.

À la suite notamment du <u>Grenelle de l'environnement</u>, une forte demande concerne l'évolution des normes dans le domaine « Construction et urbanisme » qui fait l'objet d'un comité AFNOR (avec document d'orientation attendu fin 2011), lequel accompagne la mise en œuvre de la DPC (directive des produits de construction) pour la décliner en un RPC (Règlement des Produits de Construction). Une autre demande forte concerne la construction et l'aménagement durables (éco-quartiers, génie civil). Une autre encore porte sur l'<u>analyse du cycle de vie</u>, la <u>performance environnementale</u>, la <u>maquette numérique</u>. La norme ISO 26000 sur la <u>responsabilité sociale des entreprises</u> pourrait aussi trouver une traduction adaptée au domaine de la construction.

Autres activités

L'organisme ne se contente pas de fédérer ses membres dans le développement de normes communes, mais il propose aussi dans un cadre plus large des activités :

- d'information et de promotion des normes (ainsi que leur publication qui assure une partie de son financement),
- de certification (AFNOR Certification),
- de formation professionnelle sur les système de management <u>QSE</u> (AFNOR Compétences²)

De plus le Groupe AFNOR intervient dans plusieurs pays, dont :

- en Europe : Allemagne, Royaume-Uni, Russie ;
- en Afrique : Afrique de l'Ouest, Tunisie, Maroc ;
- au Proche-Orient : Turquie, Liban ;
- en Asie orientale : Chine, Taïwan.

AFNOR est, depuis longtemps, très impliquée dans les relations internationales, notamment au travers de la coopération technique auprès de pays en développement et/ou émergents. Ceci afin de faciliter leur entrée dans l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ou leur rapprochement avec l'Union Européenne. AFNOR a également créé, en 2007, avec le <u>Bureau de normalisation du Québec</u> (BNQ), le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF). L'objectif de cette association est d'aider au développement de la normalisation dans les pays francophones. Le RNF regroupe des organismes nationaux de normalisation ou de promotion de la qualité, d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Partenaires au développement international

Le Groupe AFNOR travaille au développement international de ses activités de normalisation, d'information, de certification et de formation via un réseau de partenaires clés membres en France de l'association mais présents dans de nombreux pays et participant aussi à d'autres comités nationaux ou internationaux de normalisation et organismes de certification :

- Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire (ACTIA)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Association pour le développement des échanges internationaux de produits et techniques agroalimentaires (ADEPTA)
- Comité français d'accréditation (COFRAC)
- Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
- Réseau des centres techniques industriels (CTI)
 - Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
 - LCIE Bureau Veritas (LCIE)

- <u>Laboratoire national de métrologie et d'essais</u> (LNE)
- <u>Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle</u> (UTAC)
- <u>Union technique de l'électricité</u> (UTE)
- Groupe AFNOR
- AFNOR Certification
- Norme française
- Organisme de normalisation
- Comité européen de normalisation
- normes NF
- normes ISO
- membres de l'ISO